

n° 150 Réunions

Jeune et service prime

Rech. a/c on 1.1.59

Coll. Lab et p. inc.

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit au 1^{er} janvier 1959 la rémunération de l'us^{ue} M^{lle} FISCHER une

HOUCARD, employée à temps incomplet, en qualité de femme de service d'Écoles (6 classes)

et de la Mairie.

Salaires mensuel forfaitaire - 240^F brut.